

PLAN D' ACTIONS

AXE OPERATIONNEL N° 1 : METTRE EN PLACE LES DISPOSITIFS PERMETTANT L'INCLUSION SOCIALE DES FAMILLES ACCOMPAGNEES

- 1.1 Assurer un accueil physique et téléphonique respectueux
- 1.2 Favoriser l'expression et la participation collective
- 1.3 Mettre en œuvre la citoyenneté dans un cadre de laïcité
- 1.4 Lutter contre la fracture numérique

AXE OPERATIONNEL N° 2 : AMELIORER NOTRE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

- 2.1 Mieux connaître les besoins des familles
- 2.2 Accompagner les familles vers l'autonomie grâce au projet personnalisé
- 2.3 Accompagner les familles dans leur rôle parental
- 2.4 Associer les familles et l'entourage
- 2.5 Mesurer les effets de notre accompagnement
- 2.6 Renforcer notre rôle d'acteur du champ de la protection de l'enfance et formaliser notre politique partenariale

AXE OPERATIONNEL N° 3 : RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACCOMPAGNEMENT

- 3.1 Promouvoir la bientraitance et prévenir les situations de maltraitance
- 3.2 Vérifier la conformité de l'exercice de nos missions

AXE OPERATIONNEL N° 4 : ADAPTER NOTRE ORGANISATION A NOS ENJEUX D'ACCOMPAGNEMENT

- 4.1 Mettre en œuvre la gouvernance collégiale
- 4.2 Promouvoir la bienveillance et la communication non violente (CNV)
- 4.3 Adapter l'organisation des différentes fonctions, rôles et responsabilités
- 4.4 Déployer la professionnalisation des équipes
- 4.5 Développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)
- 4.6 Développer le logiciel métier en fonction de nos enjeux

« L'Usager est non seulement un bénéficiaire de prestations mais également un Acteur et un Citoyen »

Notre projet de service porte les valeurs fondamentales de notre association :



Lors du séminaire du 12 janvier 2017, administrateurs et cadres ont défini pour les années à venir les 2 grands **Axes Stratégiques** qui guident l'ensemble des services et activités de l'UDAF dans le cadre du projet associatif :

- L'inclusion sociale
- La gouvernance collégiale

Notre politique Ressources Humaines

Nos axes prioritaires

- ↳ Qualité de vie au travail
- ↳ Management collaboratif
- ↳ Développement des compétences

Nos engagements

- ↳ Assurer la sécurité de tous
- ↳ Favoriser la bienveillance
- ↳ Motiver et responsabiliser les salariés
- ↳ Respecter l'égalité professionnelle
- ↳ Assumer notre responsabilité sociale et environnementale

Notre cadre éthique et déontologique

- ↳ Document sur la laïcité du Haut Conseil du Travail Social
- ↳ Charte des droits et libertés de la personne accueillie

Notre cadre de référence

- ↳ La loi du 5 mars 2007 n° 2007-293 a réformé la protection de l'enfance.
- ↳ La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.
- ↳ Les recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'Anesm.

« **L'inclusion** est un processus par lequel des efforts sont faits afin de s'assurer que tous, peu importe leurs expériences, peuvent réaliser leur potentiel dans la vie. Une société inclusive est caractérisée par des efforts pour réduire les inégalités, par un équilibre entre les droits et les devoirs individuels » (Centre of Economic and Social Inclusion – Londres - 2002).

L'inclusion sociale est au cœur de notre intervention avec **3 grands principes** :

1

La protection et la garantie des droits

Informers les familles de leurs droits et de leurs obligations de manière continue.

Procéder à l'ouverture des droits.

2

Le respect de la famille et de ses choix tout en protégeant l'enfant

Respecter les familles, leurs choix et leurs orientations.

Garantir la transparence et la lisibilité des actions.

Garantir la confidentialité liée aux situations dans le cadre du secret partagé.

3

L'accompagnement vers le retour à l'autonomie en s'appuyant sur les potentialités de la famille

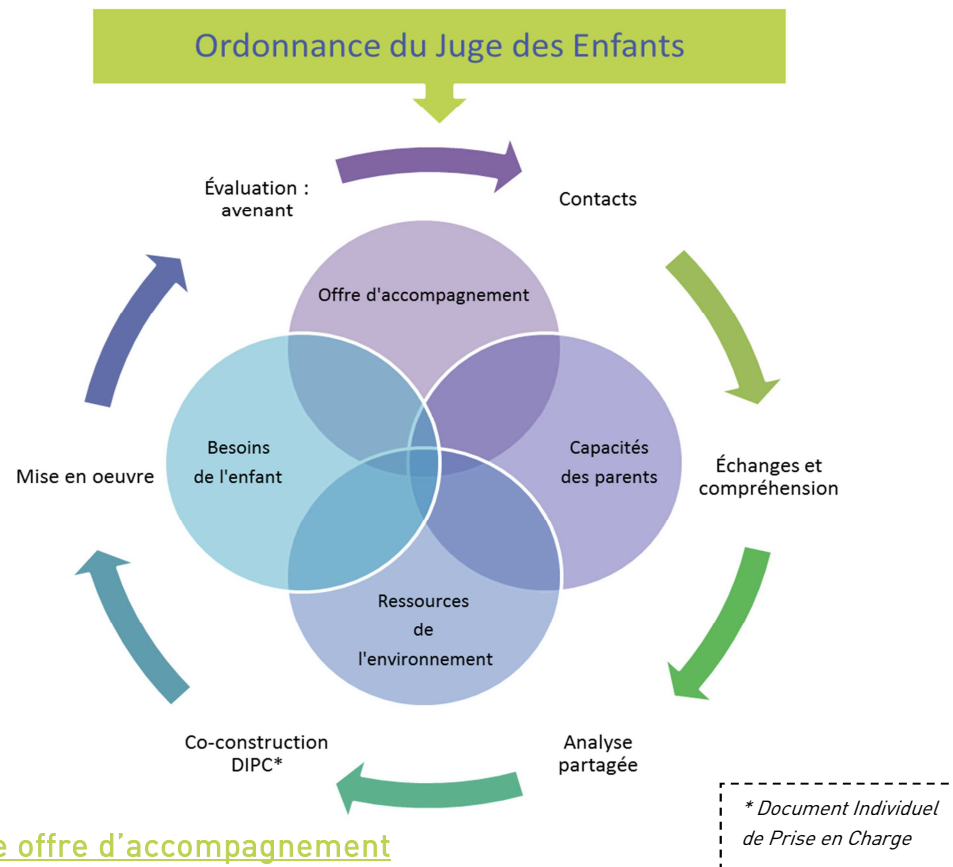
Chercher à instaurer une **relation de confiance réciproque** avec la famille et une bonne collaboration.

Favoriser des **échanges** à travers l'accompagnement en ayant comme principe de comportement et d'action : la bienveillance.

Identifier, valoriser et s'appuyer sur les **potentialités des familles** pour co-construire le projet personnalisé.

Promouvoir la **culture participative** comme vecteur de transformation sociale. La participation est un moyen d'assurer la **co-construction** des **projets personnalisés** et des **projets collectifs** : les familles sont actrices et citoyennes.

Dynamique du projet personnalisé



Notre offre d'accompagnement

Dans la limite de notre mandat judiciaire, en collaboration avec les familles et en s'appuyant sur les services sociaux et le réseau partenarial :

Logement / habitat

Accéder à un lieu de vie adapté
Maintenir l'autonomie dans le lieu de vie
Améliorer le lieu de vie

Budget

Assainir la situation (surendettement)
Équilibrer le budget
Développer l'autonomie financière

Scolarité

Favoriser l'accès à la scolarité
Maintien dans le système scolaire
Accompagner les enfants en rupture scolaire

Santé

Favoriser l'accès aux soins adaptés
Maintenir l'accès aux soins

Vie quotidienne

Garantir les besoins fondamentaux de l'enfant (boire, manger...)
Garantir le respect du rythme et le développement de l'enfant (sommeil...)
Garantir les besoins adaptés à l'enfant
Favoriser son inclusion (habillement...)
Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs